

Transposition de la directive CE « Eco-Design » le 11 août 2007

Les biens de grande consommation sommés de se convertir à l'éco-conception : une révolution qui fait la part belle au cuivre

A partir du 11 août 2007, date de transposition de la directive 2005/32/CE (dite « Eco-design ») dans les Etats-membres, les fabricants vont devoir réviser la conception des équipements et biens de grande consommation les plus énergivores, afin d'en limiter l'impact environnemental. Champion du rendement énergétique grâce à son excellente conductivité électrique, durable et 100 % recyclable, le cuivre s'impose comme la carte maîtresse de cette révolution.

L'éco-conception des biens de grande consommation : un gisement d'énergie caché

Ecouter 15 CD, préparer 20 repas au micro-ondes ou 4 soirées TV : chacune de ces activités nécessite 1 kWh d'électricité¹. Le mode de vie des européens et la performance des biens qu'ils utilisent au quotidien influent grandement sur la consommation énergétique et sur la pression exercée sur l'environnement. La consommation finale d'énergie au sein de l'UE a ainsi augmenté de 12,6 % entre 1990 et 2004². Les ménages européens comptent pour 26 % de cette consommation énergétique, et ils représentent le premier poste d'augmentation (+3,9 % en 2004).

Les produits les plus énergivores directement concernés par la directive

La directive 2005/32/CE établit un cadre général, qui va permettre de fixer des exigences pour améliorer le bilan environnemental des biens « *offrant un potentiel élevé pour réduire de manière économiquement rentable les gaz à effet de serre* ». Cette nouvelle approche, qui consiste à prendre en compte l'impact des biens sur notre environnement tout au long de leur cycle de vie, est appelée « éco-conception ».

A partir du 11 août 2007, date limite de transposition de la directive dans les Etats membres, la Commission devrait ainsi procéder à un train de mesures d'exécution portant sur les catégories de biens les plus énergivores : transformateurs, réfrigérateurs, systèmes d'éclairage, chaudières, lave-vaisselles, ordinateurs... Les fabricants devront désormais remplir un cahier des charges rigoureux, sur une série de critères : durée de vie du produit, consommation d'énergie, production de déchets et possibilités de réemploi/recyclage...



Plus de cuivre, pour un meilleur rendement énergétique et moins de CO₂



La plupart des produits de la société moderne ne pourraient fonctionner sans cuivre : réfrigérateurs, machines à café, fours, ordinateurs, chargeurs... Les équipements électriques et électroniques contiennent entre 1 et 20 % de leur poids en cuivre. Meilleur conducteur d'électricité parmi l'ensemble des métaux non-précieux, l'augmentation des masses de cuivre dans ces applications permet d'en améliorer les performances et de réduire les pertes d'énergie liées à leur utilisation. C'est le cas notamment des moteurs dits « à haut rendement énergétique », qui comprennent 30 % de cuivre de plus que la moyenne, et obtiennent un rendement 30 % supérieur. Ainsi, pour chaque kg de cuivre additionnel utilisé dans un rotor cuivre, les émissions de CO₂ diminuent de 3 674 kg / an.

A grande échelle, les gains environnementaux sont significatifs : selon le professeur Ronnie Belmans, Président de l'Union Internationale de l'Electricité, « 1 million de tonnes de cuivre utilisées à bon escient dans le secteur énergétique, permettent de réduire de 20 millions de tonnes les émissions de CO₂ par an ».

Le « métal rouge » permet également d'augmenter la durabilité et la recyclabilité des équipements et biens de grande consommation. En effet le cuivre est un matériau à la fois durable (de quelques années à plusieurs centaines, selon l'application), et 100% recyclable. Bénéficiant d'une filière performante, le recyclage du cuivre permet de limiter l'exploitation des ressources naturelles en amont, et de diminuer le volume des déchets en aval : 41 % de l'utilisation de cuivre en Europe provient aujourd'hui du recyclage³.

Affichant des performances exceptionnelles sur les 3 principaux critères visés par la démarche d'éco-conception (performance énergétique, durabilité, recyclabilité), le cuivre fait ainsi figure de carte maîtresse de cette révolution.

Visuels haute définition et liste des produits visés par la directive CE, sur simple demande

A propos de l'European Copper Institute :

L'European Copper Institute (ECI) est une association européenne entre les principaux producteurs de cuivre mondiaux (représentés par l'Association Internationale du Cuivre, Ltd) et l'industrie européenne du cuivre. Sa mission consiste à promouvoir à travers l'Europe les avantages du cuivre pour la société moderne, via son siège à Bruxelles et son réseau européen de 11 centres d'information du cuivre.

Contact presse : Decider's + 32 (2) 535.55.25

Evelyn Gessler Evelyn.gessler@deciders.eu

Lorraine de Fierlant Lorraine.defierlant@deciders.eu

European Copper Institute :

Christian de Barrin Directeur de la Communication

Tél. +32 (2) 777 70 82 / GSM : + 32 (0) 476 30 99 60 cdb@eurocopper.org

¹ Calculs effectués sur la base du système électrique utilisé en Grande Bretagne, soit 473 g CO₂ / kWh (source : Leonardo Energy Program, 2006).

² Source : rapport d'inventaire de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE, juin 2007).

³ Source : International Copper Study Group, Lisbonne.